

N° 2025-133

**AUTORISATION DE CONCLURE
UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU QUAI DE TRANSFERT DE VALEZAN AUX FINS D'INSTALLATION
ET D'EXPLOITATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

L'an deux mil vingt-cinq le 12 novembre, le Conseil communautaire dûment convoqué le cinq novembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian.

Absentes excusées :

Mmes BERARD Patricia (donne pouvoir à M. Jean-Luc BOCH), CHAMOUSSIN Bernadette (donne pouvoir à Mme Corine MAIRONI-GONTHIER), DUCHOSAL Sylviane (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne

MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VILLIBORD Guillaume.

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoirs : 4

Le Président rappelle que, soucieuse de participer au déploiement des énergies renouvelables sur son territoire, la Communauté de communes Les Versants d'Aime souhaite contribuer activement à la politique de promotion des énergies issues de la force radiative du soleil.

A cette fin, la Communauté de communes décide de mettre à profit son patrimoine et de mettre à disposition d'installateurs et exploitants d'équipements photovoltaïques, certaines parties de son foncier bâti.

Le foncier bâti identifié est la toiture du quai de transfert de Valezan dont la Communauté de communes Les Versants d'Aime et la Communauté de communes de Haute Tarentaise sont propriétaires, le bâtiment est implanté sur les parcelles suivantes :

SECTION	N°
F	1341
F	1343
F	1345
F	1347
F	1349
F	1351
F	1353
F	1355
F	106
F	107
F	1053
F	1054
F	1055
F	1321
F	1323
F	1324
F	1330
F	1332
F	1334

À la suite de différents échanges avec la société Centrales Villageoises Energies Tarines, cette dernière a fait part de son intérêt pour réaliser une ou plusieurs installations photovoltaïques sur des toitures de bâtiments, propriété de la Communauté de communes Les Versants d'Aime.

Dans ces conditions, la Communauté de communes a souhaité valoriser la toiture du quai de transfert, afin d'encadrer l'occupation temporaire, une convention a été établie.

Le Président donne lecture des principaux éléments de cette convention :

- Celle-ci porte sur une surface de toiture d'environ 437 m², soit 200 modules.
- La convention est établie pour une durée déterminée de vingt (20) ans.
- La société Centrales Villageoises Energies Tarines s'engage à supporter l'ensemble des charges d'investissements et d'exploitation de la centrale photovoltaïque ; et à ce que les diverses interventions ne perturbent pas l'activité du site.
- En contrepartie la Communauté de communes Les Versants d'Aime et la Communauté de communes de Haute Tarentaise s'engagent à conclure cette convention à titre gratuit et à faciliter l'accès au site pour la réalisation des travaux et des opérations de maintenance ce des équipements.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 22
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 22
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 0

Considérant la nécessité de formaliser l'occupation temporaire du quai de transfert en vue de l'installation et de l'exploitation temporaire d'une centrale photovoltaïque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

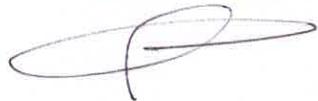
APPROUVE la convention d'occupation temporaire du quai de transfert de Valezan aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque avec la société SCIC Centrales Villageoises Energies Tarines.

AUTORISE le Président à signer la convention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 12 NOVEMBRE 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président
Lucien SPICARELLI


LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX